

c'est-à-dire sans rime obligée, si ce n'est une certaine assonance, répétée tous les deux, trois ou quatre vers. Tantôt la répétition symétrique d'une consonance féminine :

*Dia era de los reyes  
 Dia era sennàlado  
 Cuando duenas y doncellas,  
 Al rey piden aguinaldo ;  
 Si no es Jimena Gomez,  
 Hija del conde Lozano,  
 Que, puesta delante el rey  
 Desta manera ha hablado :  
 Rey que no hare justicia  
 No debiare de reinare,  
 Ni cabalgadar en caballo . . . . .  
 Ni espuela de ora çalzare,  
 Ni comer por en manteles (1),  
 Ni con la reina holgare,  
 Ni oïr miza en sagrado. (2)*

Ou comme dans nos vieilles chansons, dans lesquelles la rime masculine est de rigueur, le reste étant *ad libitum* :

*Saliero el cuerpo del Cid  
 Con gente muy esforzada,  
 Ciento el cuerpo llevavan,  
 Saliera luego el recuage.  
 Otros tantos lo gardavan,  
 Tras el va dona Jimena*

(1) En patois, *manti*, une nappe.

(2) Longtemps déjà avec les rois, longtemps on avait parlementé. Les duègnes et les demoiselles (d'honneur) s'efforçant d'obtenir quelques marques de libéralité (*aguinaldo*, dons de quelques guinées). Si non Dona Chimène Gomez, la fille du comte Lozano, qui postée devant le roi, de cette manière a parlé : Roi qui ne rend justice, ne mérite pas de régner, ni parler sur un cheval, ni éperons d'or chausser, ni manger sur de la toile fine, ni avec la reine reposer, ni ouïr messe dans le saint lieu.